



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de LANNION

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES TRAQUIERO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 27 Novembre 2015**

Nombre de délégués en exercice ..... 7  
Nombre de délégués présents..... 6

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre, à quinze heures, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Traouiero, légalement convoqué en date du 10 novembre 2015, s'est assemblé en la salle du Syndicat à l'usine de Pont Couennec, sous la présidence de Monsieur Erven LEON, Président du syndicat.

Etaients présents :

**PERROS-GUIREC :**

Erven LEON, Bernard ERNOT, Michel PEROCHE, Francisque SOYER.

**TREGASTEL :** Paul DRONIOU, Gilbert LE DAUPHIN.

Pouvoirs :

Gwen Haël ROLLAND donne pouvoir à Bernard ERNOT.

Assistaient également à la réunion :

M. Vincent CLAVEAU, Secrétaire du Syndicat  
Mme Gaëlle VALENTA, Services Techniques de Trégastel  
M. Jérôme GUENA, Services Techniques de Perros-Guirec  
M. Denis LE NOAN, VEOLIA EAU  
Mme Edith FONTENEAU, VEOLIA EAU

Absents excusés :

M. Philippe SAMYN, Trésorier municipal

Objet : 2015-15-5.7

**AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DES  
CÔTES D'ARMOR**



2015-15-5.7

**AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION  
INTERCOMMUNALE DES CÔTES D'ARMOR**

---

Monsieur le Président donne connaissance du courrier de Monsieur le Préfet en date du 13 octobre 2015, relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor qu'il propose dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Le schéma comporte deux sous-parties.

La première vise à organiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou réorganiser la solidarité financière et organiser les services publics sur des territoires plus cohérents.

La seconde prévoit la restructuration des syndicats intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats, dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020, aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution.

S'agissant de la partie relative à la proposition de rationalisation des syndicats, Perros-Guirec et Trégastel sont concernés par la proposition n°1 : dissolution des 13 syndicats d'eau inclus dans le périmètre d'EPCI à fiscalité propre. Le projet de schéma est joint en annexe.

Monsieur le Président fait savoir que le Comité Syndical doit se prononcer dans un délai de deux mois à compter de la réception des notifications, soit le 15 décembre 2015. A défaut d'avis rendu dans ce délai de deux mois, l'avis du Comité Syndical sera réputé favorable.

Après avoir invité les membres à en débattre, Monsieur Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté et plus particulièrement sur la restructuration des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement.

DÉCISION DU Comité Syndical :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

Ainsi fait et délibéré  
Le 27 novembre 2015  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Erven LEON,

Syndicat intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable  
des TRAQUIERO



